Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DANS LE CADRE DES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ADMINISTRATION

Fusion de deux services de l'Etat intervenant dans le secteur immobilier

Le Conseil d'Etat a décidé de fusionner le Service immobilier et logistique (SIL) et le Service des bâtiments, des monuments et de l'archéologie (SBMA) au 1er janvier 2006. Résultat de cette fusion, le Service des immeubles, du patrimoine et de la logistique (SIPAL), sera rattaché au Département des infrastructures (DINF). Cette fusion permettra des économies dans le cadre de la démarche DEFI, ainsi qu'une vision renforcée dans la construction et la gestion durables du patrimoine bâti.

Pour des raisons d'efficacité, le Conseil d'Etat a souhaité que les deux services intervenant principalement dans le secteur immobilier soient réunis en une seule entité. Il s'agit principalement d'éviter les doublons, de créer des synergies et de réaliser des économies d'échelle, notamment en rationalisant les activités de conduite et de support. A cet égard, la fusion permettra de faire face, en maintenant la qualité des prestations, aux mesures d'économie et de compression d'effectifs qui ont déjà été mises en ¿uvre ainsi qu'à celles qui devront encore l'être, comme la démarche DEFI. La fusion doit aussi permettre de déployer une approche moderne et consolidée en matière de gestion du parc immobilier et des constructions de l'Etat.

Le Service immobilier et logistique (SIL) est actuellement rattaché au Département des finances, alors que le service des bâtiments, des monuments et de l'archéologie (SBMA) est rattaché au Département des infrastructures. Le futur Service des immeubles, du patrimoine et de la logistique (SIPAL) sera rattaché au Département des infrastructures.

La direction du nouveau service sera confiée à l'actuel chef du SIL, Philippe Pont, qui assumera toutes les responsabilités opérationnelles, organisationnelles et financières liées à la fonction. Quant à l'actuel chef du SBMA, Eric Perrette, il continuera, au sein

du SIPAL, à exercer les fonctions d'architecte cantonal. En collaboration permanente avec la nouvelle direction du service, il assumera les diverses missions situées en amont du processus constructif, dans la continuité des efforts entrepris par l'Etat depuis plusieurs années pour un développement durable dans le domaine des monuments et du patrimoine bâti.

Sous la direction du chef de département, le chef du SIPAL définira d'ici au 1er janvier 2006 les modalités d'organisation du nouveau service. Leur analyse détaillée devra comprendre l'intégration, dans un budget 2006 consolidé, d'une mesure DEFI prévoyant la réduction d'environ 5 postes de l'effectif total, atténuée par une autre mesure prévoyant la création de deux postes pour internaliser des prestations d'architectes aujourd'hui sous-traitées, avec un résultat financier net largement favorable. Le tout devrait pouvoir s'opérer sans licenciement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 juillet 2005

DINF, François Marthaler, chef du Département des infrastructures (DINF), 021 316 70 01 DFIN, Pascal Broulis, chef du Département des finances (DFIN), 021 316 20 00